



Note financière – Compte Financier Unique

Table des matières

1. CADRE JURIDIQUE.....2

2. ELEMENTS DE CONTEXTE2

3. LE BUDGET GENERAL 2025 – FONCTIONNEMENT.....3

 3.1. Les recettes de fonctionnement du budget général 3

 3.2 Les dépenses de fonctionnement du budget général 8

4. LE BUDGET GENERAL 2025 – INVESTISSEMENT 11

 4.1 Les recettes d’investissement du budget général..... 11

 4.2 Les dépenses d’investissement du budget général 12

5. LES BUDGET ANNEXES 2025..... 15

 5.1 Budget location 15

 5.1.1 Recettes de fonctionnement..... 16

 5.1.2 Dépenses de fonctionnement..... 19

 5.1.3 Recettes d’investissement..... 22

 5.1.4 Dépenses d’investissement..... 23

 5.2 Budget Zones économiques..... 25

 5.2.1 Recettes de fonctionnement..... 26

 5.2.2 Dépenses de fonctionnement..... 27

 5.2.3 Investissement..... 28

 5.4 Budget assainissement non collectif..... 28

 5.4.1 Recettes de fonctionnement..... 28

 5.4.2 Dépenses de fonctionnement..... 30

 5.4.3 Recettes d’investissement..... 32

 5.4.4 Dépenses d’investissement..... 32

6. LES RATIOS..... 33

 6.1 Ratio financier 33

 6.2 Niveau d’endettement de la collectivité..... 34

 6.3 Fonds de roulement..... 35

1. Cadre juridique

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Auparavant, il était voté, chaque année le Compte Administratif (CA) présenté par le Président et le Compte de Gestion (CG) établi par le trésorier. A partir de l'année 2023, un seul document est présenté, il s'agit du Compte Financier Unique (CFU). Ce document est le résultat de la fusion du CA et du CG.

La comptabilité publique est constituée de deux sections :

- la section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de l'EPCI. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.
- la section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

La Communauté de communes a en 2025, 4 budgets :

- budget général
- budget annexe « location de bâtiments »
- budget annexe « zones économiques »
- budget annexe « assainissement non collectif »

2. Eléments de contexte

L'environnement économique demeure toujours complexe et incertain. Il est marqué par des incertitudes politiques majeures.

Après une hausse de l'inflation à 4,9% en 2023, l'inflation a fortement ralenti en 2024 pour atteindre 2 % sur l'année et moins de 1% en 2025.

3. Le Budget Général 2025 – fonctionnement

3.1. Les recettes de fonctionnement du budget général

Les recettes de fonctionnement sont de 12 583 800.61 € pour l'année 2025. Pour mémoire, elles étaient de 12 268 166.02 € en 2024.

La répartition du montant des recettes de fonctionnement pour 2025 est la suivante :

Chapitre	Détail	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation CA 2025 - CA 2024
013 - Atténuations des charges	Remboursement des indemnités journalières	148 740,11 €	94 107,53 €	97 606,90 €	68 469,58 €	- 29 137,32 €
70 - Produits des services	Redevance ordures ménagères, produits générés par l'activité des services (activados, laguépie, piscine, refacturation des frais de personnel)	1 999 991,08 €	2 045 665,73 €	1 994 746,88 €	1 978 718,26 €	- 16 028,62 €
73 - Impôts et taxes	Fraction de TVA, FPIC et attributions de compensations	4 549 410,11 €	2 831 606,68 €	2 807 388,64 €	2 832 749,64 €	25 361,00 €
731 - Fiscalité locale	Taxe foncière, habitation, CFE, TASCOM, IFER, GEMAPI, ...		2 072 285,45 €	2 256 291,32 €	2 373 299,58 €	117 008,26 €
74 - Dotations, subventions et participations	DGF, allocations compensatrices, subventions...	1 595 305,18 €	1 729 594,88 €	1 862 761,17 €	1 851 896,28 €	- 10 864,89 €
75 - Autres produits de gestion courante	Loyers, remboursement des impayés par le SCOM, reversements des excédents des budgets annexes	22 401,44 €	37 060,94 €	157 537,66 €	272 038,30 €	114 500,64 €
76 - Produits financiers	Parts sociales	3,57 €	4,98 €	7,78 €	7,66 €	- 0,12 €
77 - Produits exceptionnels	Régularisation de titres sur exercices antérieurs	35 066,27 €	63 709,22 €	18 301,29 €	82 585,19 €	64 283,90 €
78 - Reprise sur provision	Reprise sur provisions créances douteuses	4 383,75 €	11 791,75 €	- €		- €
Total recettes réelles		8 355 301,51 €	8 885 827,16 €	9 194 641,64 €	9 459 764,49 €	265 122,85 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	Amortissements des subventions	275 115,56 €	188 825,29 €	284 132,34 €	241 376,43 €	- 42 755,91 €
Total recettes d'ordres		275 115,56 €	188 825,29 €	284 132,34 €	241 376,43 €	- 42 755,91 €
002 - Résultat reporté		2 185 295,83 €	2 104 741,50 €	2 789 392,04 €	2 882 659,69 €	93 267,65 €
Total général		10 815 712,90 €	11 179 393,95 €	12 268 166,02 €	12 583 800,61 €	315 634,59 €

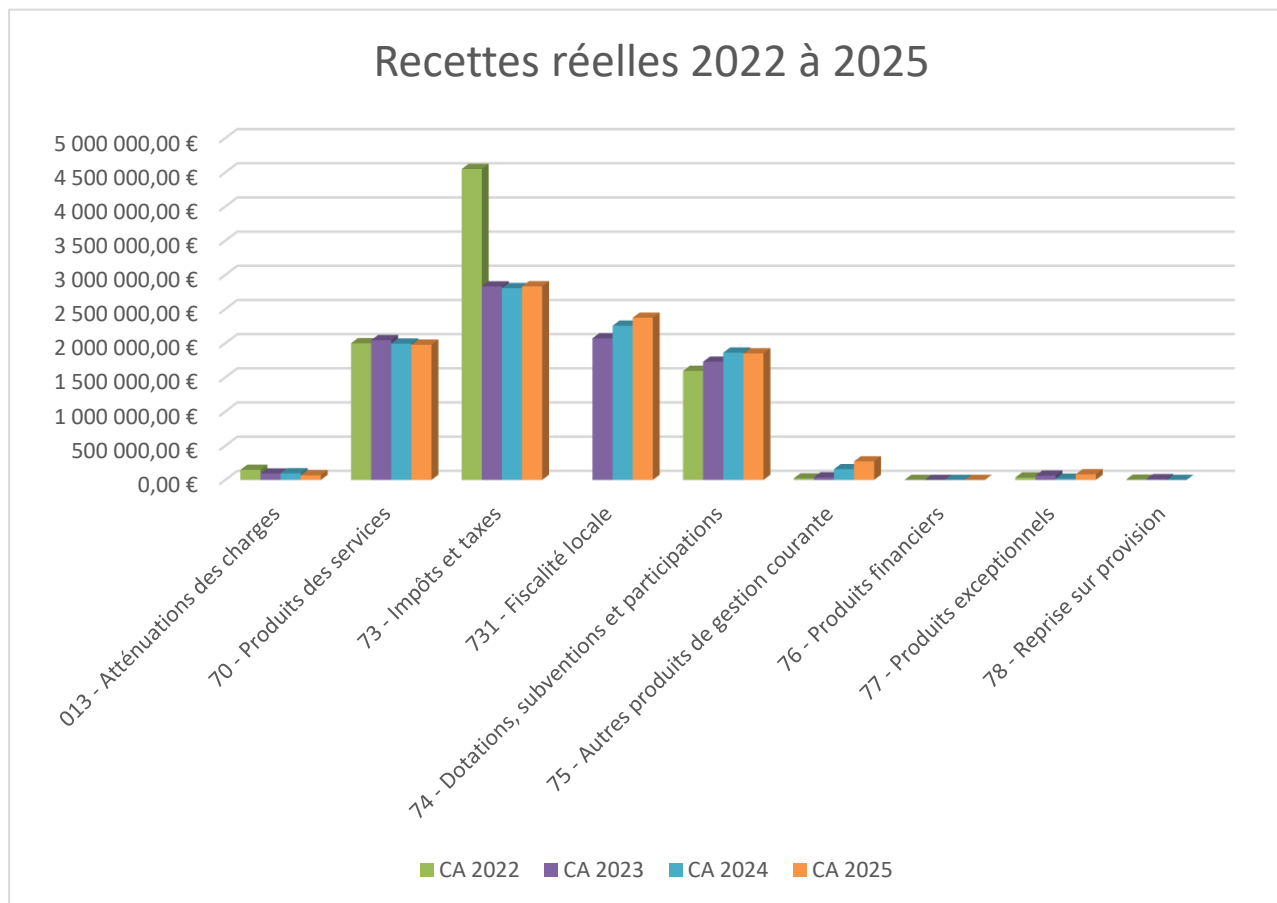


Note financière CFU 2025 – CCPLC

A partir de 2023 et le passage à la M57, le chapitre « impôts et taxes » a été scindé en deux « impôts et taxes » (dotations et compensations versées par l'état) et « fiscalité locale » (recettes de fiscalité des particuliers et des entreprises) ce qui explique la baisse importante du chapitre 73 entre 2022 et 2023.

En 2025, la hausse du chapitre « autres produits de gestion courante » correspond principalement au reversement des résultats excédentaires des ZAE les Plantes et La Viollière qui sont closes sur le budget zone économique et transférées au budget général.

La hausse du chapitre « produits exceptionnels » est due à la vente du bâtiment Place de la république à La Châtaigneraie.



Détail des produits fiscaux de la Communauté de communes :

Les produits fiscaux se répartissent :

- Entre les ménages : Taxe d’Habitation (TH), Taxe Foncière Bâtie (TFB), Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) et Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB),
- Les impôts économiques : Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), Taxe sur les Surfaces COMMerciales (TASCOM), l’Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) et la Taxe de Séjour.

Produit fiscal 2025	Bases réelles	Taux d'imposition	Produits fiscal réels
TH	1 212 920	10,81%	131 116,00 €
TFB	14 432 641	1,05%	151 541,00 €
TFNB	1 761 002	2,21%	38 918,00 €
CFE	5 788 775	22,14%	1 281 973,00 €
TASCOM			258 192,00 €
IFER			113 781,00 €

En 2025, le conseil communautaire a décidé d’augmenter de 2 % les taux de taxe d’habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière non bâtie, taxe foncière bâtie et de 1.10% le taux de Cotisation Foncière des Entreprises. La hausse des bases des valeurs locatives était de 1.7 % pour les particuliers.

Comparatif avec les Communauté de communes voisines :

		TH	TFNB	TFB	CFE
Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie	2025	10,81%	2,21%	1,05%	22,14%
Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée	2025	10,06%	2,28%	2,00%	24,57%
Communauté de communes Vendée Sèvre Autise	2025	10,16%	2,63%	2,00%	24,24%
Communauté de communes du Pays de Pouzauges	2025	13,99%	2,30%	4,75%	22,50%
Communauté de communes Sud Vendée Littoral	2025	10,07%	1,93%	2,00%	25,97%

Historique des taux pratiqués :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,39%	10,39%	10,39%	10,39%	10,6% (+2%)	10,81% (+2%)
Taxe foncière non bâtie	2,11%	2,11%	2,13% (+1%)	2,13%	2,17% (+2%)	2,21% (+2%)
Taxe foncière bâtie	1%	1%	1,01% (+1%)	1,01%	1,03% (+2%)	1,05% (+2%)
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti	Pas de pouvoir de taux					
Cotisation foncière des entreprises	21,69% (+2,99%)	21,69%	21,9% (+1%)	21,90%	21,90%	22,14% (+1,1%)
Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	Pas de pouvoir de taux					
Taxe sur les Surfaces COMmerciales	Pas de pouvoir de taux					
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	Pas de pouvoir de taux					
Taxe de séjour	Tarifs votés en fonction du type d'hébergement					

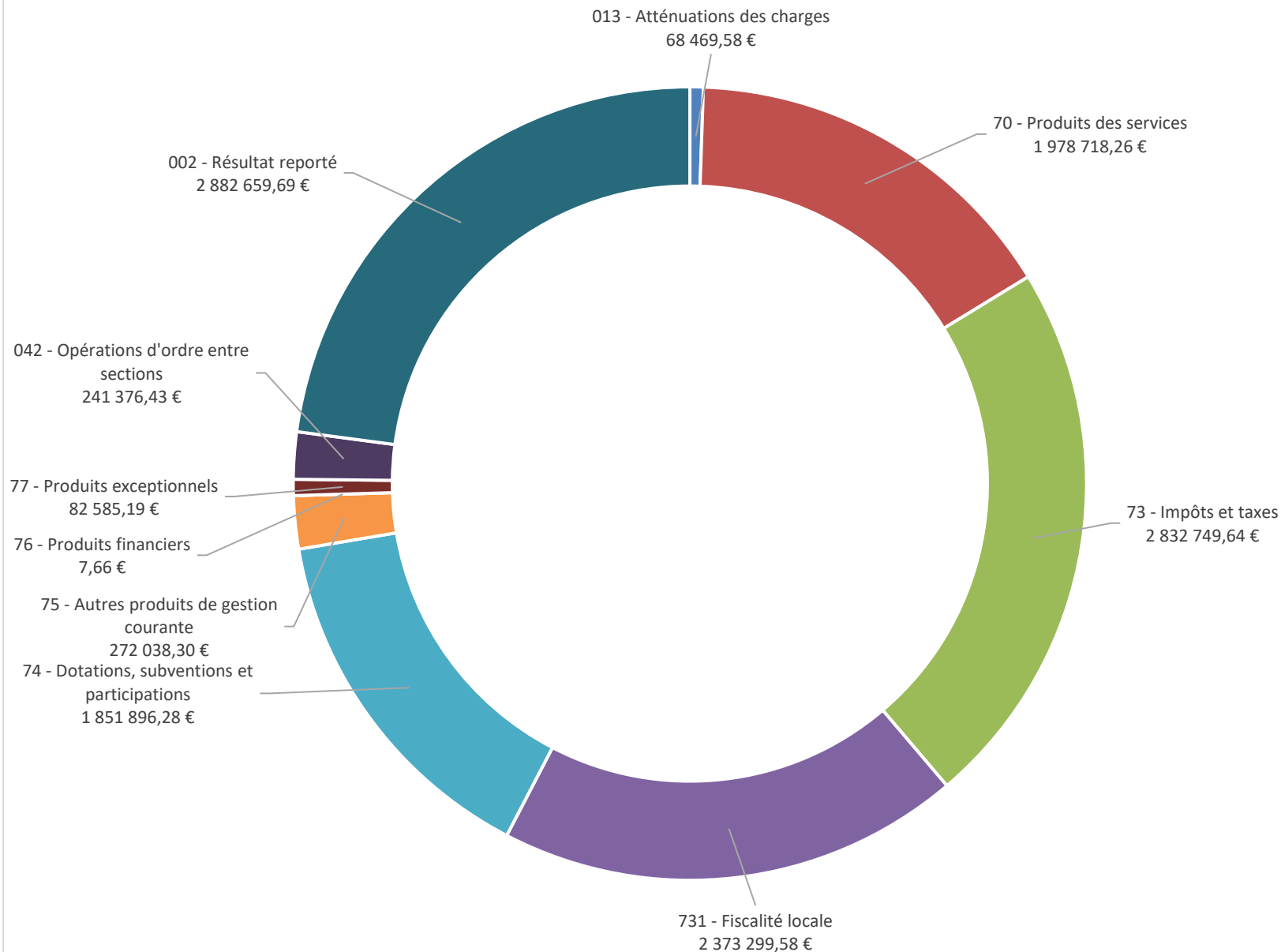
Compensations fiscales :

Les compensations sont versées par l'état afin de compenser les collectivités des pertes de produits fiscaux suite à des décisions prises au niveau national (nouvelles exonérations, suppression d'impôts ...).

	2021	2022	2023	2024	2025
TVA	1 336 187	1 465 673	1 504 964	1 663 983	1 508 562
Compensation CVAE		207	958 306	958 193	1 000 029
Allocation compensatrice CFE	497 957	502 533	515 040	659 116	683 110
Allocation compensatrice TFB	26 332	17 793	19 045	20 743	20 851
TOTAL	1 860 476	1 986 206	2 997 355	3 302 035	3 212 552
Différence N-1		125 730	1 011 149	304 680	-89 483

Les suppressions de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et la CVAE sont compensées par une fraction de TVA.

Recettes de fonctionnement budget général



3.2 Les dépenses de fonctionnement du budget général

Les dépenses de fonctionnement sont de 9 113 498.84 € pour l'année 2025. Pour mémoire, elles étaient de 8 749 642.81 € en 2024.

La répartition du montant des dépenses de fonctionnement pour 2025 est la suivante :

Chapitre	Détail	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation CA 2025 - CA 2024
011 - Charges à caractères général	Fluides, entretien bâtiments, fournitures ...	801 493,08 €	767 031,17 €	830 695,71 €	1 087 967,17 €	257 271,46 €
012 - Charges de personnel		2 129 659,99 €	2 050 231,95 €	2 151 687,48 €	2 130 257,54 €	- 21 429,94 €
014 - Atténuations de produits	Reversement ordures ménagères, attributions de compensations...	2 995 239,71 €	2 951 579,80 €	3 011 431,56 €	3 004 748,77 €	- 6 682,79 €
65 - Autres charges de gestion courantes	Subventions, PCAT, contributions, indemnités élus	1 349 652,65 €	1 638 969,51 €	2 224 839,14 €	2 131 723,51 €	- 93 115,63 €
66 - Charges financières	Intérêts d'emprunts	12 126,44 €	9 275,15 €	8 008,02 €	6 919,52 €	- 1 088,50 €
67 - Charges exceptionnelles	Régularisation de mandats sur exercices antérieurs	45 460,58 €	11 288,99 €	3 011,92 €	106 328,99 €	103 317,07 €
68 - Dotations aux provisions		- €				- €
Total dépenses réelles		7 333 632,45 €	7 428 376,57 €	8 229 673,83 €	8 467 945,50 €	238 271,67 €
023 - Virement à la section d'investissement		- €	- €	- €		- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	Amortissements des immobilisations	572 303,19 €	548 477,54 €	519 968,98 €	645 553,34 €	125 584,36 €
Total dépenses d'ordres		572 303,19 €	548 477,54 €	519 968,98 €	645 553,34 €	125 584,36 €
Total général		7 905 935,64 €	7 976 854,11 €	8 749 642,81 €	9 113 498,84 €	363 856,03 €

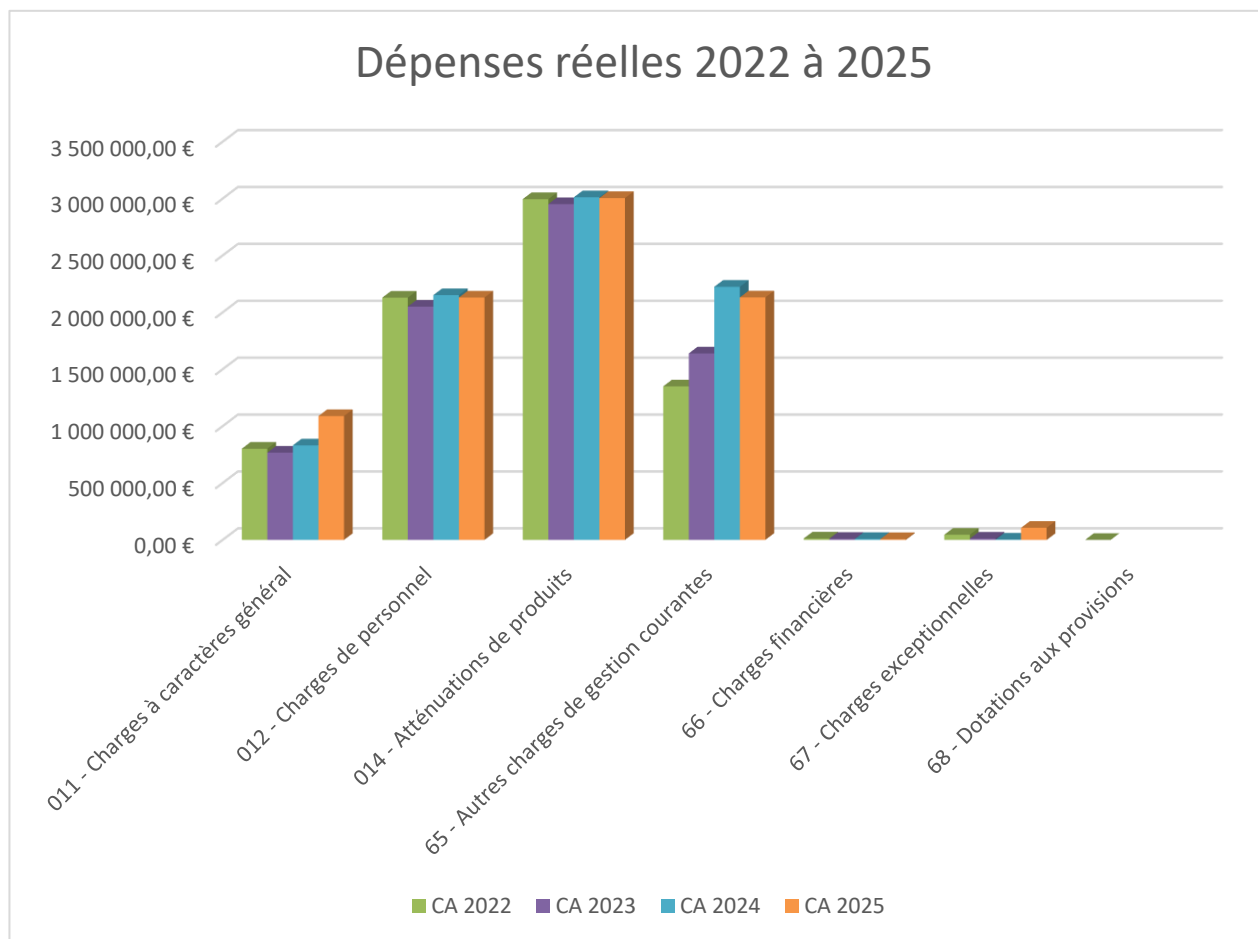
Note financière CFU 2025 – CCPLC

En 2025, la hausse du chapitre « charges à caractère général » correspond à la hausse de l'électricité, l'entretien du bâtiment et terrain ainsi que les fournitures à la piscine, l'entretien du matériel de la salle de gymnastique, la 1^{ère} édition de partir en livre et du mois de l'égalité mais aussi la 1^{ère} année pleine pour le guichet unique.

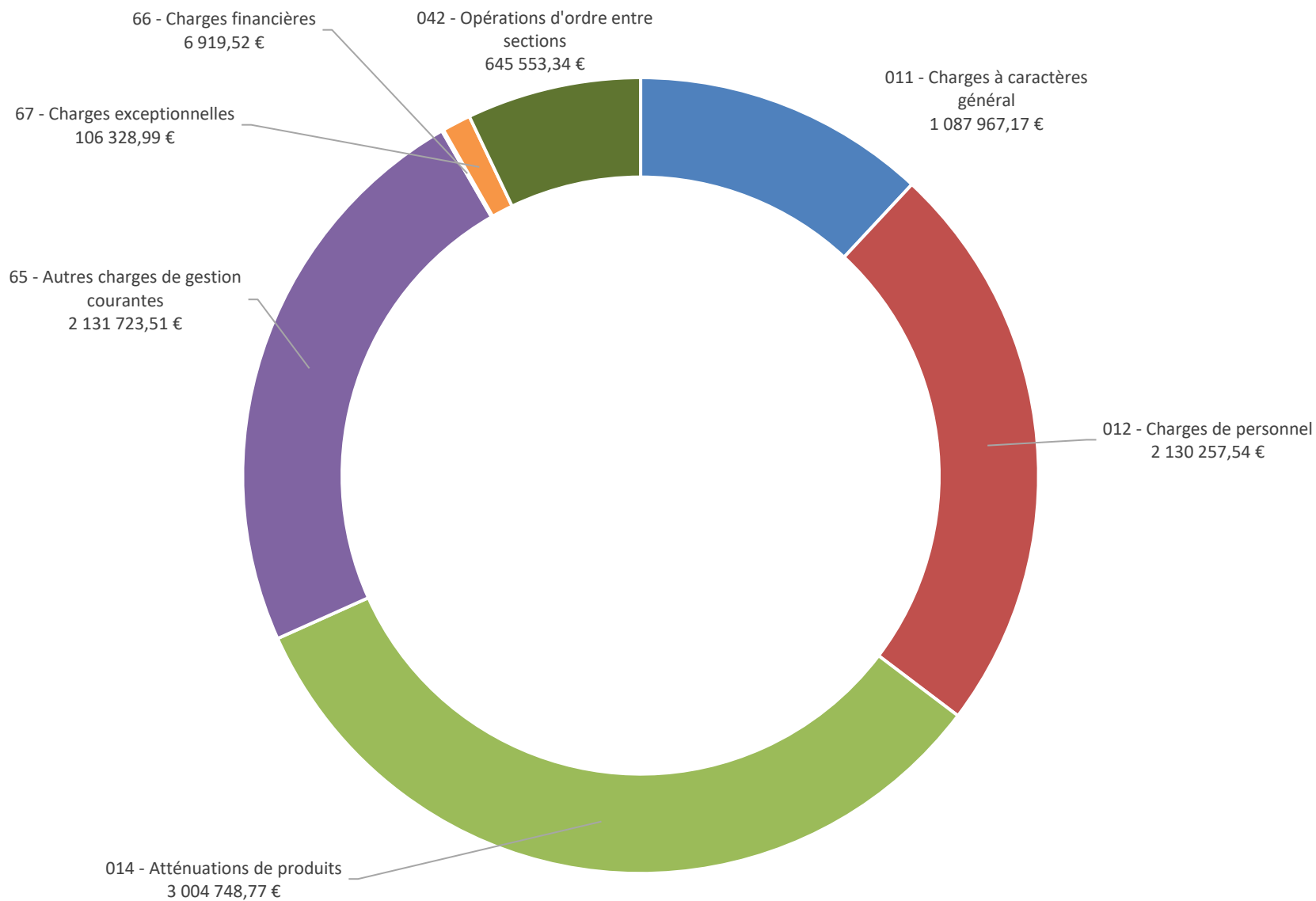
La baisse du chapitre « autres charges de gestion courantes » est principalement due à l'abondement du budget location de bâtiment pour équilibre, les admissions en non-valeur, la cotisation à Fontenay Sud Vendée Développement pour la part LEADER.

La hausse du chapitre « charges exceptionnelles » correspond à la régularisation de la subvention au Multi-accueil Pit'choun.

Concernant « l'opérations d'ordre entre sections », la hausse est principalement due à la vente du bâtiment Place de la république.



Dépenses de fonctionnement budget général



L'excédent 2025, dégagé par la section de fonctionnement est d'un montant de 587 642.08 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de 2 882 659.69 €, soit un excédent total de la section d'un montant de 3 470 301.77 €.

4. Le Budget Général 2025 – investissement

4.1 Les recettes d'investissement du budget général

La répartition du montant des recettes d'investissement pour 2025 est la suivante :

Chapitre	Détail	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation CA 2025-CA 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	FCTVA	103 237,58 €	23 043,12 €	22 180,91 €	49 011,43 €	26 830,52 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	Excédent de fonctionnement affecté au financement des investissements	1 104 064,39 €	805 407,09 €	413 147,80 €	635 863,52 €	222 715,72 €
13 - Subventions d'investissement reçues	Subventions	380 444,44 €	135 873,10 €	81 709,58 €	99 376,90 €	17 667,32 €
204 - Subventions d'équipement versées	Remboursement fonds de résilience	16 222,35 €	6 733,57 €	- €	5 388,12 €	5 388,12 €
23 - Immobilisations en cours		- €	- €	- €		- €
27 - Autres immobilisations financières	Remboursement avances remboursables	68 464,24 €	155 104,03 €	94 452,43 €	99 036,64 €	4 584,21 €
458210 - Opération pour compte de tiers	Remboursement aide agence de l'eau	35 239,38 €	10 308,81 €	- €		- €
Total recettes réelles		1 707 672,38 €	1 136 469,72 €	611 490,72 €	888 676,61 €	277 185,89 €
021- Virement de la section de fonctionnement		- €	- €	- €		- €
024 - Produits des cessions d'immobilisations		- €	- €	- €		- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	Amortissements des immobilisations	572 303,19 €	548 477,54 €	519 968,98 €	645 553,34 €	125 584,36 €
041 - Opérations patrimoniales	Transfert matériel informatique aux communes	10 892,80 €	398,80 €	- €		- €
Total recettes d'ordres		583 195,99 €	548 876,34 €	519 968,98 €	645 553,34 €	125 584,36 €
001 - Résultat reporté				27 994,70 €		- 27 994,70 €
Total général		2 290 868,37 €	1 685 346,06 €	1 159 454,40 €	1 534 229,95 €	374 775,55 €

4.2 Les dépenses d'investissement du budget général

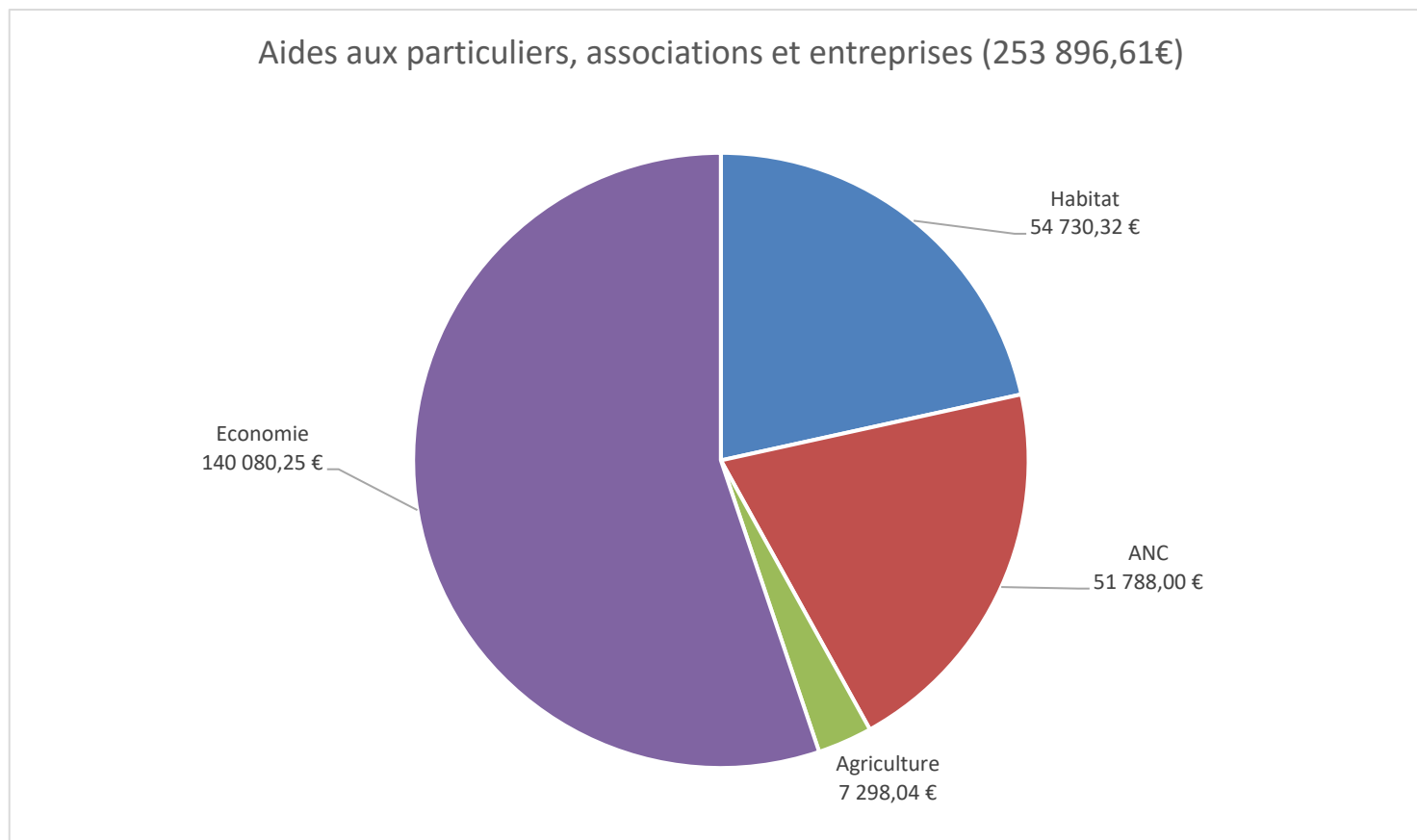
La répartition du montant des dépenses d'investissement pour 2025 est la suivante :

Chapitre	Détail	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation CA 2025-CA 2024
13 - Subvention d'investissement reçues		- €	50 000,00 €	- €		- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	Remboursement du capital emprunté	117 688,92 €	81 448,13 €	59 167,15 €	59 607,58 €	440,43 €
20 - Immobilisations incorporelles	Etude	49 615,00 €	75 841,28 €	37 103,32 €	46 759,97 €	9 656,65 €
204 - Subventions d'équipement versées	PCAT, très haut débit numérique	808 830,94 €	855 290,53 €	685 656,81 €	210 267,67 €	- 475 389,14 €
21 - Immobilisations corporelles	Travaux, matériels, mobiliers, véhicules	164 623,93 €	150 275,31 €	125 550,20 €	358 066,74 €	232 516,54 €
23 - Immobilisations en cours	Travaux sur plusieurs années	222 386,25 €	19 871,51 €	- €		- €
26 - Participation et créances rattachés		12 500,00 €	- €	- €		- €
27 - Autres immobilisations financières	Avances remboursables	118 612,00 €	111 946,00 €	67 875,00 €	249 544,81 €	181 669,81 €
458110 - Opération pour compte de tiers	Subvention agence de l'eau	12 709,50 €	- €	- €		- €
Total dépenses réelles		1 506 966,54 €	1 344 672,76 €	975 352,48 €	924 246,77 €	- 51 105,71 €
041 - Opérations patrimoniales	Transfert matériel informatique aux communes	10 892,80 €	398,80 €	- €		- €
040 - Opérations d'ordres entre sections	Amortissement des subventions, neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées	275 115,56 €	188 825,29 €	284 132,34 €	241 376,43 €	- 42 755,91 €
Total dépenses d'ordres		286 008,36 €	189 224,09 €	284 132,34 €	241 376,43 €	- 42 755,91 €
001 - Résultat reporté		635 968,31 €	123 454,51 €		100 030,42 €	100 030,42 €
Total général		2 428 943,21 €	1 657 351,36 €	1 259 484,82 €	1 265 653,62 €	6 168,80 €



Note financière CFU 2025 – CCPLC

Les principaux investissements en 2025 étaient l'acquisition du véhicule SIMONE, le changement des huisseries, climatisation et brise soleil de la Maison de Pays et l'aménagement de la voirie de la ZAE La Levraudière 1.



Fonds de concours :

Depuis plusieurs années, le Pays de La Châtaigneraie soutient les communes par le biais des fonds de concours pour leurs projets d’investissements : voirie, nouveaux équipements sportifs ou culturels, abords de la gendarmerie, etc.

Equipements mobiliers ou matériel dans le cadre de la création ou du maintien du commerce en milieu rural

	Enveloppe attribuée 2022-2026	Libellé de l'opération	Montant attribué
Terval		Matériel bar-commerce	10 000 €
TOTAL			10 000 €

L'excédent 2025, dégagé par la section d’investissement est d’un montant de 368 606.75 € auquel s’ajoute le déficit antérieur reporté de 100 030.42 €, soit un excédent total de la section d’un montant de 268 576.33 €.

5. Les Budget annexes 2025

5.1 Budget location

Ce budget retrace les écritures correspondantes à :

- La salle des Silènes – La Châtaigneraie,
- La poste (ex-trésor public) – La Châtaigneraie,
- Le Domaine St Sauveur – Mouilleron-St-Germain,
- Les pôles santé – Bazoges-en-Pareds, Mouilleron-St-Germain, St-Pierre-du-Chemin et La Châtaigneraie,
- Le logement mis à disposition des internes en médecine, situé au-dessus de la poste– La Châtaigneraie.
- La pépinière de la Levraudière – Antigny
- Le bâtiment de la Taillée – La Châtaigneraie
- La galerie marchande – La Châtaigneraie
- La pépinière de La Tardière

5.1.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont de 1 457 258.85 € pour l’année 2025 Pour mémoire, elles étaient de 1 730 126.19 € en 2024.

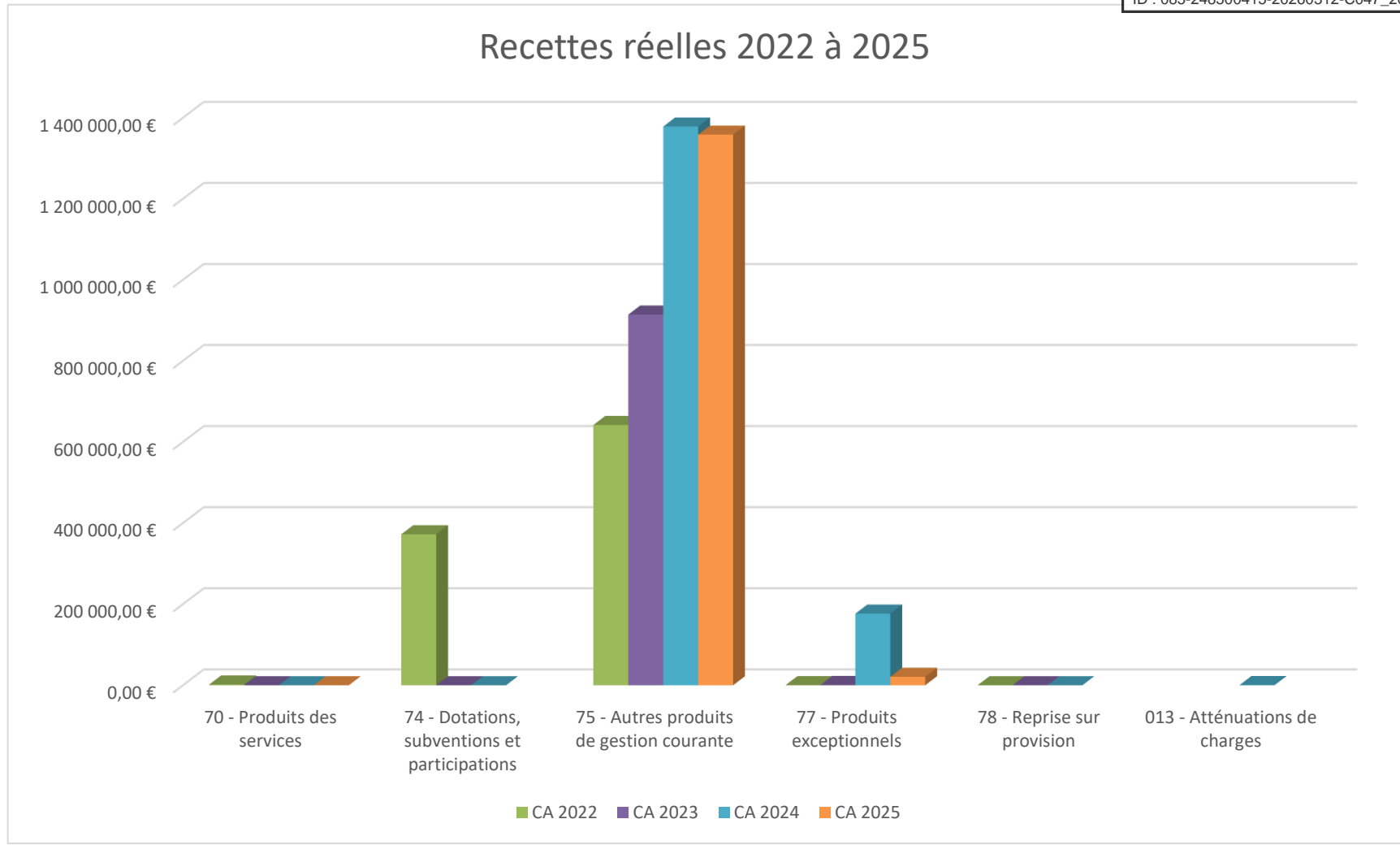
La répartition du montant des recettes de fonctionnement pour 2025 est la suivante :

Chapitre	Détail	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation CA 2025 - CA 2024
70 - Produits des services		1 786,78 €	- €	- €	77,48 €	77,48 €
74 - Dotations, subventions et participations		372 324,55 €	- €	- €		- €
75 - Autres produits de gestion courante	Loyers et subvention du budget général	641 850,83 €	914 219,77 €	1 378 376,40 €	1 358 370,72 €	- 20 005,68 €
77 - Produits spécifiques	Régularisation de titres sur exercices antérieurs	126,00 €	751,44 €	176 615,24 €	20 880,87 €	- 155 734,37 €
78 - Reprise sur provision	Reprise sur provisions créances douteuses	- €	53,28 €	- €		- €
013 - Atténuations de charges		- €	- €	563,85 €		- 563,85 €
Total recettes réelles		1 016 088,16 €	915 024,49 €	1 555 555,49 €	1 379 329,07 €	-176 226,42 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	Amortissements des subventions	93 142,47 €	75 770,33 €	174 570,70 €	77 365,93 €	- 97 204,77 €
Total recettes d'ordres		93 142,47 €	75 770,33 €	174 570,70 €	77 365,93 €	- 97 204,77 €
002 - Résultat reporté					563,85 €	563,85 €
Total général		1 109 230,63 €	990 794,82 €	1 730 126,19 €	1 457 258,85 €	-272 867,34 €

La hausse en 2022 du chapitre « dotations, subventions et participations » correspond à la subvention perçue pour l’accueil des Ukrainiens.

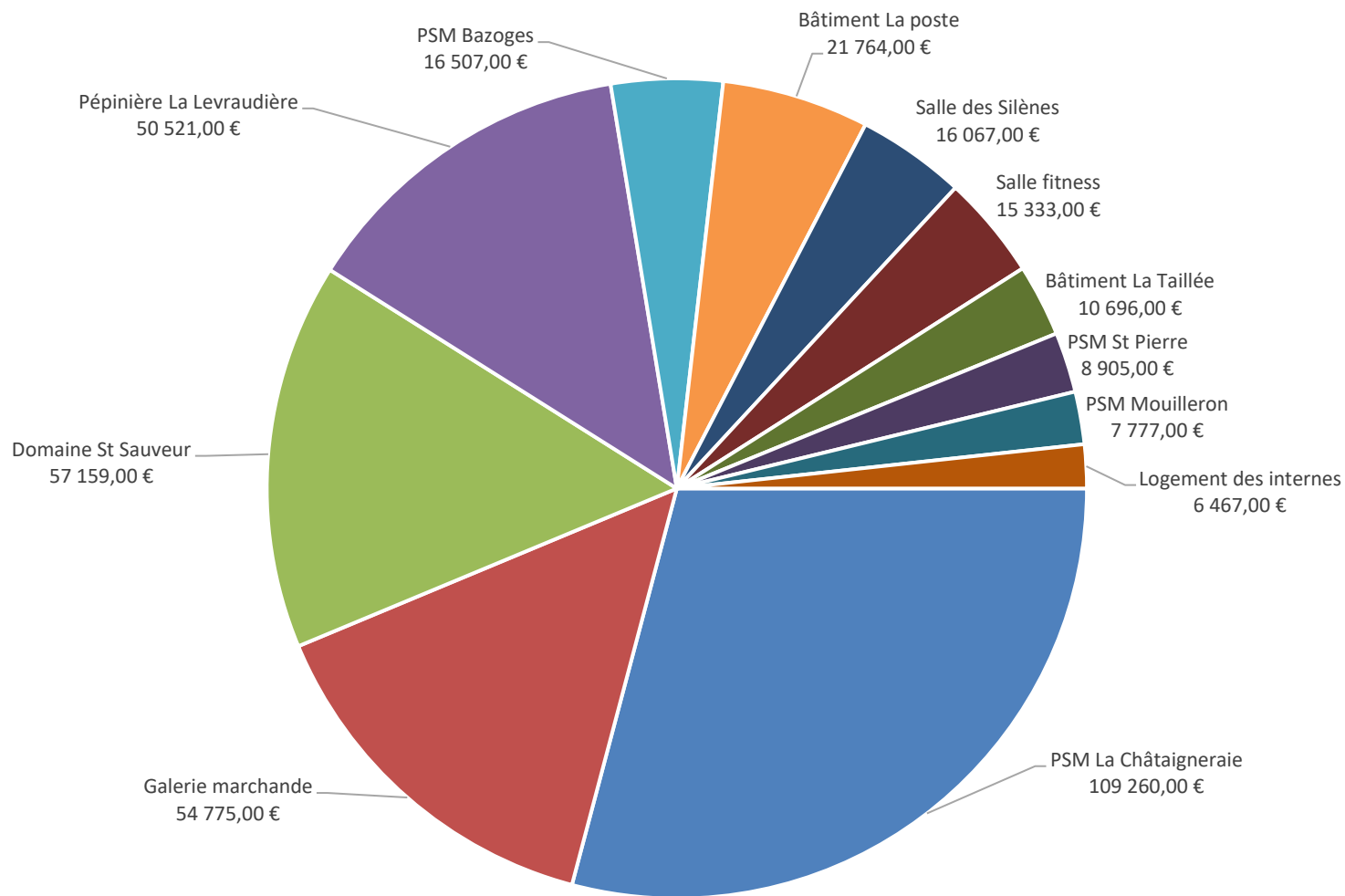
En 2024, la hausse du chapitre « autres produits de gestion courante » correspond à la subvention du budget général.

En 2025, le chapitre « produits spécifiques » correspond principalement à la régularisation des écritures sur 3 ans du logement des internes concernant la TVA déclarée à tort, la hausse en 2024 correspondait à la vente du bâtiment de BPO-Vie.





Répartition des loyers perçus



5.1.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont de 1 457 257.91 € pour l'année 2025. Pour mémoire, elles étaient de 1 729 562.34 € en 2024.

La répartition du montant des dépenses de fonctionnement pour 2025 est la suivante :

Chapitre	Détail	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation CA 2025 - CA 2024
011 - Charges à caractères général	Fluides, entretien bâtiments, fournitures ...	279 559,82 €	197 039,88 €	188 280,67 €	203 549,18 €	15 268,51 €
012 - Charges de personnel	Quote part affecté au budget	321 739,83 €	277 212,58 €	314 650,73 €	298 444,37 €	- 16 206,36 €
65 - Autres charges de gestion courantes	Participation aux frais de secrétariat, hébergement de logiciel	3,56 €	0,27 €	54,79 €	14 549,96 €	14 495,17 €
66 - Charges financières	Intérêts d'emprunts	17 323,42 €	18 286,66 €	17 363,46 €	15 689,34 €	- 1 674,12 €
67 - Charges exceptionnelles	Régularisation de mandats sur exercices antérieurs	20 203,16 €	878,37 €	1 335,20 €	4 058,90 €	2 723,70 €
Total dépenses réelles		638 829,79 €	493 417,76 €	521 684,85 €	536 291,75 €	14 606,90 €
023 - Virement à la section d'investissement		- €	- €	- €		- €
042 - Opérations d'ordre entre sections	Amortissement des immobilisations	470 347,56 €	497 377,06 €	1 207 877,49 €	920 966,16 €	- 286 911,33 €
Total dépenses d'ordres		470 347,56 €	497 377,06 €	1 207 877,49 €	920 966,16 €	-286 911,33 €
002 - Résultat reporté						- €
Total général		1 109 177,35 €	990 794,82 €	1 729 562,34 €	1 457 257,91 €	-272 304,43 €

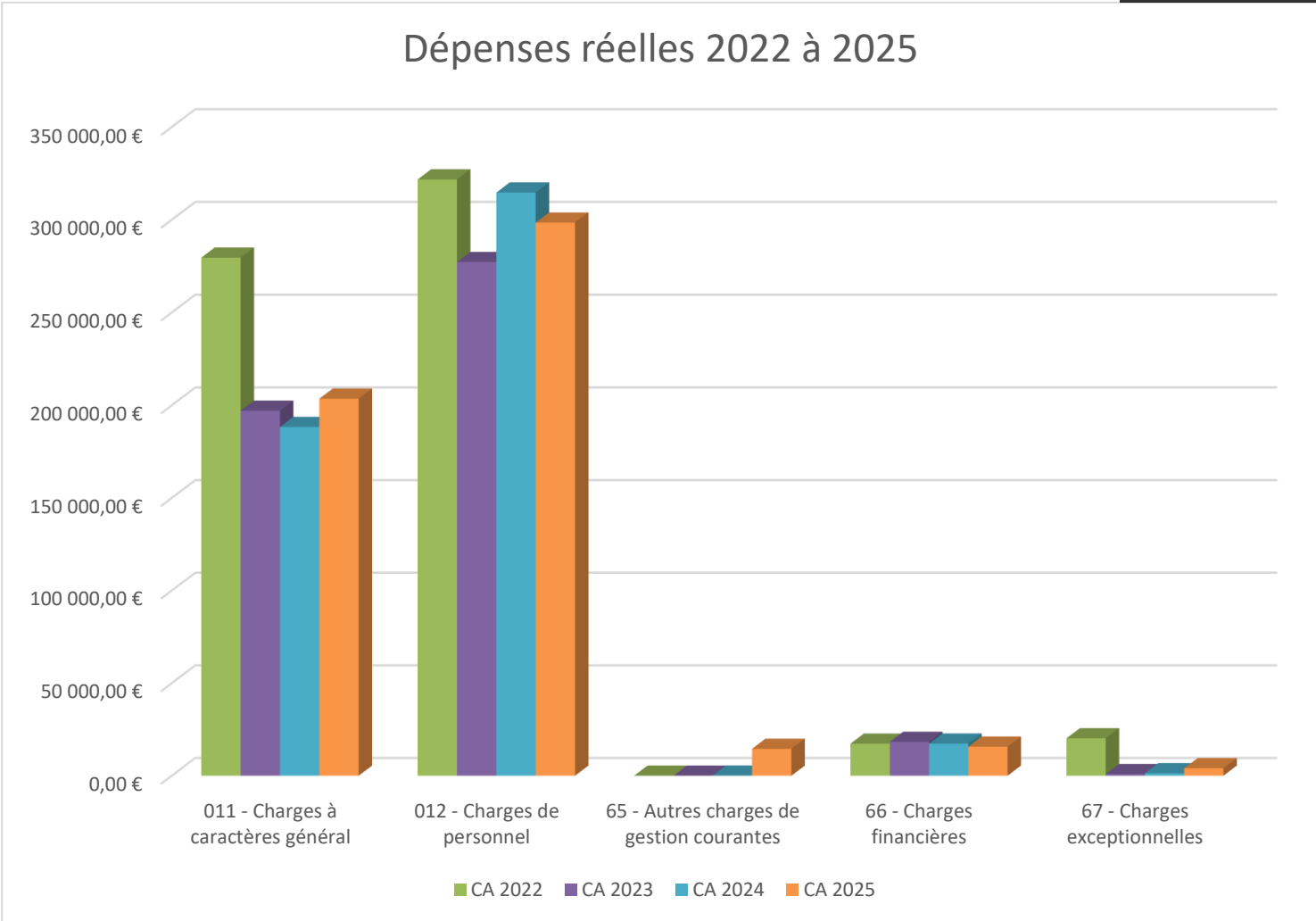
La baisse entre 2022 et 2023 est principalement due au transfert de la gestion du Domaine St Sauveur à la MFR de Mouilleron St Germain.

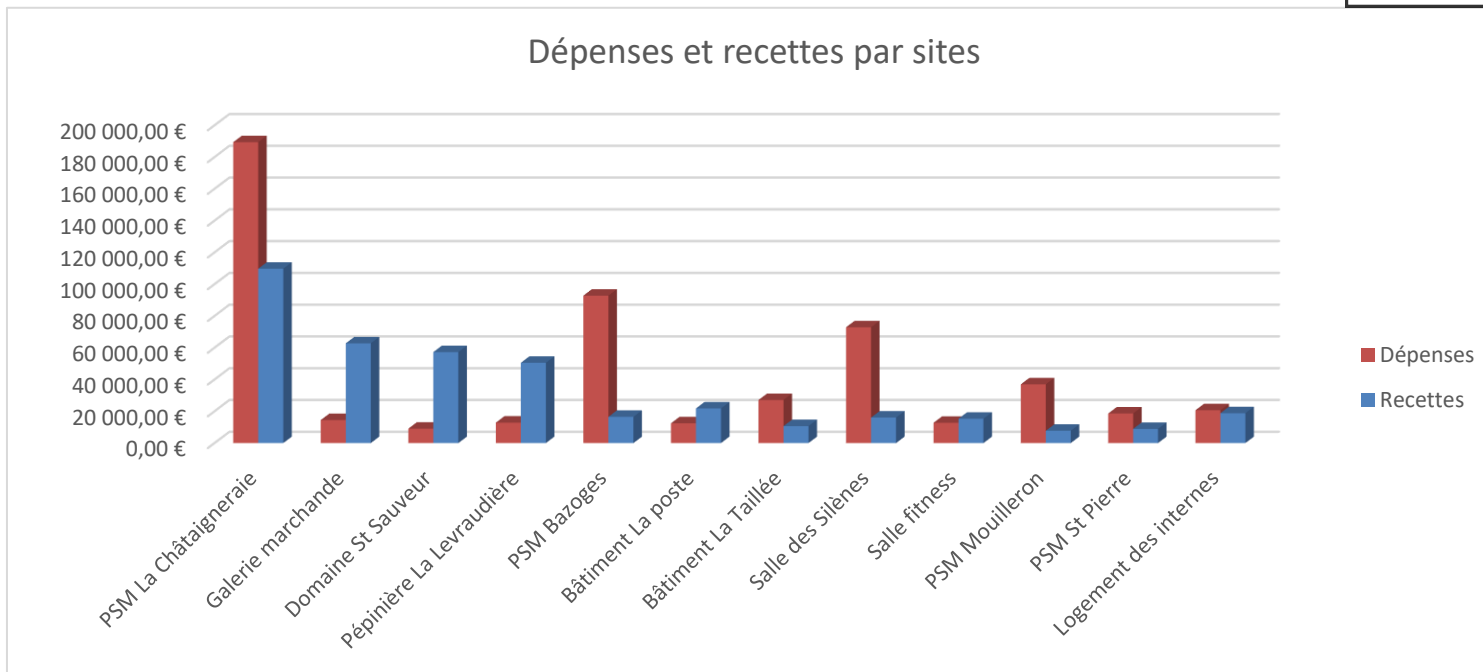
En 2024, la principale hausse est due au début d'amortissement du Domaine St Sauveur et la vente du bâtiment à BPO-Vie.

La baisse entre 2024 et 2025 pour le chapitre « opérations d'ordre entre sections » correspond à la vente du bâtiment BPO-Vie qui a été réalisée en 2024.

En 2025, la hausse du chapitre « charges à caractères général » correspond à la régularisation de TVA sur 3 ans du logement des internes. L'augmentation du chapitre « autres charges de gestion courante » correspond à l'hébergement des logiciels (avant comptabilisé au chapitre charges à caractère général) et la participation des frais de secrétariat du pôle santé de Bazoges en Pareds.

Le chapitre « charges de personnel » a diminué car le poste de secrétariat du pôle santé de Bazoges en Pareds a été supprimé.





Le déficit 2025, dégagé par la section de fonctionnement est d'un montant de 562.91 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de 563.85 €, soit un excédent total de la section d'un montant de 0.94 €.

5.1.3 Recettes d'investissement

La répartition du montant des recettes d'investissement pour 2025 est la suivante :

Chapitre	Détail	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation CA 2025-CA 2024
13 - Subventions d'investissement reçues	Subventions	336 293,83 €	239 004,90 €	82 247,04 €	191 729,54 €	109 482,50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	Nouvel emprunt, cautions	2 521,00 €	279 845,20 €	564,90 €	1 295,00 €	730,10 €
21 - Immobilisations corporelles					42 631,78 €	42 631,78 €
Total recettes réelles		338 814,83 €	518 850,10 €	82 811,94 €	235 656,32 €	152 844,38 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	Amortissement des immobilisations	470 347,56 €	497 377,06 €	1 207 877,49 €	920 966,16 €	- 286 911,33 €
041 - Opérations patrimoniales	Intégration des frais d'étude				15 306,21 €	15 306,21 €
Total recettes d'ordres		470 347,56 €	497 377,06 €	1 207 877,49 €	936 272,37 €	- 271 605,12 €
001 - Résultat reporté				254 745,44 €	1 103 406,68 €	848 661,24 €
Total général		809 162,39 €	1 016 227,16 €	1 545 434,87 €	2 275 335,37 €	729 900,50 €

En 2022, un nouvel emprunt a été contracté pour un montant de 278 400 €. La réalisation de cet emprunt a été réalisé sur l'exercice 2023.

En 2024, l'augmentation des recettes d'ordres correspond au début de l'amortissement du Domaine St Sauveur et la vente du bâtiment Bpo-Vie.

En 2025, la hausse du chapitre « subventions d'investissement reçues » correspond aux subventions reçues pour le Domaine St Sauveur, les pôles santé de La Châtaigneraie et Bazoges en Pareds. Le chapitre « immobilisations corporelles » correspond à la régularisation des écritures de TVA sur 3 ans du logement des internes.

5.1.4 Dépenses d'investissement

La répartition du montant des dépenses d'investissement pour 2025 est la suivante :

Chapitre	Détail	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation CA 2025-CA 2024
16 - Emprunts et dettes assimilées	Remboursement du capital emprunté	218 809,29 €	170 829,50 €	140 675,16 €	104 107,84 €	- 36 567,32 €
20 - Immobilisations incorporelles	Etude	24 786,20 €	61 845,00 €	6 475,00 €	24 146,08 €	17 671,08 €
21 - Immobilisations corporelles	Travaux	279 049,71 €	240 157,47 €	102 718,61 €	205 448,02 €	102 729,41 €
23 - Immobilisations en cours	Travaux sur plusieurs années	323 444,46 €	38 028,97 €	17 588,72 €	521 836,75 €	504 248,03 €
Total dépenses réelles		846 089,66 €	510 860,94 €	267 457,49 €	855 538,69 €	588 081,20 €
040 - Opérations d'ordres entre sections	Amortissements des subventions et neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées	93 142,47 €	75 770,33 €	174 570,70 €	77 365,93 €	- 97 204,77 €
041 - Opérations patrimoniales	Intégration des frais d'étude				15 306,21 €	15 306,21 €
Total dépenses d'ordres		93 142,47 €	75 770,33 €	174 570,70 €	92 672,14 €	- 81 898,56 €
001 - Résultat reporté		44 780,71 €	174 850,45 €			- €
Total général		984 012,84 €	761 481,72 €	442 028,19 €	948 210,83 €	506 182,64 €

En 2024, le remboursement d'un emprunt s'est terminé. L'augmentation des dépenses d'ordres correspond à la vente du bâtiment à BPO Vie.

En 2025, la hausse du chapitre « immobilisations en cours » correspond aux travaux du pôle santé de La Châtaigneraie et Bazoges en Pareds. La hausse du chapitre « immobilisations corporelles » correspond aux travaux de désenfumage du Domaine St Sauveur et la régularisation des écritures de TVA sur 3 ans pour le logement des internes.

Note financière CFU 2025 – CCPLC

Les projets réalisés en 2025 :

Plan financement prévisionnel

Domaine St Sauveur

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Organismes	Montant HT	%
Travaux	230 044,71 €	Etat - DETR	37 500,00 €	16,30%
		Département - Fonds de soutien	79 240,00 €	34,45%
		<i>Total subvention</i>	<i>116 740,00 €</i>	<i>50,75%</i>
		Autofinancement	113 304,71 €	49,25%
TOTAL	230 044,71 €	TOTAL	230 044,71 €	100,00%

Plan financement prévisionnel

Extension PSM Bazoges en Pareds

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Organismes	Montant HT	%
Travaux et aménagement	713 700,00 €	Département	33 000,00 €	4,62%
		Région	50 000,00 €	7,01%
		Etat	132 766,80 €	18,60%
		LEADER	135 070,00 €	18,93%
		<i>Total subvention</i>	<i>350 836,80 €</i>	<i>49,16%</i>
		Autofinancement	362 863,20 €	50,84%
TOTAL	713 700,00 €	TOTAL	713 700,00 €	100,00%

Plan financement prévisionnel

Extension PSM La Châtaigneraie

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Organismes	Montant HT	%
Travaux et aménagement	677 500,00 €	Département	99 000,00 €	14,61%
		Région	50 000,00 €	7,38%
		Etat	175 993,20 €	25,98%
		LEADER	135 070,00 €	19,94%
		<i>Total subvention</i>	<i>460 063,20 €</i>	<i>67,91%</i>
		Autofinancement	217 436,80 €	32,09%
TOTAL	677 500,00 €	TOTAL	677 500,00 €	100,00%

L'excédent 2025, dégagé par la section d'investissement est d'un montant de
 223 717.86 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de 1 103 406.68 €, soit un excédent total de la section d'un montant de
 1 327 124.54 €.

Note financière CFU 2025 – CCPLC

5.2 Budget Zones économiques

Depuis 2021, les zones non vendues sont regroupées dans un seul budget, il regroupe les zones suivantes :

- ZAE la Levraudière 2 (Antigny)
- ZAE les 4 routes (Bazoges en Pareds)
- ZAE la Viollière (Breuil Barret)
- ZAE Fief Tardy (La Châtaigneraie)
- ZAE les Mouchardières (Cheffois)
- ZAE les Vignes (Cheffois)
- ZAE la Croix (Menomblet)
- ZAE le Moulinier (Mouilleron St Germain)
- ZAE les Croisées (Mouilleron St Germain)
- ZAE les Pinières 2 et 3 (St Hilaire de Voust)
- ZAE l'Orée du bois (St Pierre du Chemin)
- ZAE La Fleurissonnerie (Thouarsais Bouildroux)

Note financière CFU 2025 – CCPLC

5.2.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont de 6 232 782.17 € pour l'année 2025. Pour mémoire, elles étaient de 6 698 957.17 € en 2024.

La répartition du montant des recettes de fonctionnement pour 2025 est la suivante :

Chapitre	Détail	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation CA 2025 - CA 2024
70 - Produits des services	Vente de terrains	176 827,20 €	819 203,97 €	320 635,46 €		- 320 635,46 €
74 - Dotations, subventions et participations	Subventions	232 390,00 €	48 000,00 €	11 562,56 €		- 11 562,56 €
75 - Autres produits de gestion courante	Régularisation TVA	0,64 €	80,84 €	54,76 €	0,52 €	- 54,24 €
77 - Produits exceptionnels	Dégrèvement taxe foncière pour la sécheresse, remboursement d'avance		22 077,87 €	2 613,80 €		- 2 613,80 €
Total recettes réelles		409 217,84 €	889 362,68 €	334 866,58 €	0,52 €	-334 866,06 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	Ecritures de stocks	3 809 639,10 €	3 843 375,25 €	3 755 655,64 €	3 553 022,27 €	- 202 633,37 €
043 - Opérations d'ordre intérieur à la section	Transfert des charges d'intérêts		15 184,39 €	15 609,27 €	14 633,64 €	- 975,63 €
Total recettes d'ordres		3 809 639,10 €	3 858 559,64 €	3 771 264,91 €	3 567 655,91 €	-203 609,00 €
002 - Résultat reporté		1 448 167,35 €	1 704 637,96 €	2 592 825,68 €	2 665 125,74 €	72 300,06 €
Total général		5 667 024,29 €	6 452 560,28 €	6 698 957,17 €	6 232 782,17 €	-466 175,00 €

En 2025, aucune vente de terrain n'a été réalisée.

5.2.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont de 3 783 711.60 € pour l'année 2025. Pour mémoire, elles étaient de 4 033 831.43 € en 2024.

La répartition du montant des dépenses de fonctionnement pour 2025 est la suivante :

Chapitre	Détail	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation CA 2025 - CA 2024
011 - Charges à caractères général	Travaux, études ...	493 603,47 €	209 445,77 €	190 617,85 €	41 110,42 €	- 149 507,43 €
65 - Autres charges de gestion courantes	Reversement des dégrèvements taxe foncière pour la sécheresse		294,00 €		216 055,69 €	216 055,69 €
66 - Charges financières	Intérêts emprunts		15 184,39 €	15 609,27 €	14 633,64 €	- 975,63 €
Total dépenses réelles		493 603,47 €	224 924,16 €	206 227,12 €	271 799,75 €	65 572,63 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	Ecriture de stock	3 468 782,86 €	3 619 626,05 €	3 811 995,04 €	3 497 278,21 €	- 314 716,83 €
043 - Opérations d'ordre intérieur à la section	Transfert des charges d'intérêts		15 184,39 €	15 609,27 €	14 633,64 €	- 975,63 €
Total dépenses d'ordres		3 468 782,86 €	3 634 810,44 €	3 827 604,31 €	3 511 911,85 €	-315 692,46 €
002 - Résultat reporté						- €
Total général		3 962 386,33 €	3 859 734,60 €	4 033 831,43 €	3 783 711,60 €	-250 119,83 €

En 2025, les principaux travaux ont été réalisés sur la ZAE des Mouchardières (création d'une raquette de retournement). La hausse du chapitre « autres charges de gestion courante » correspond aux reversements des excédents du résultat des ZAE des Plantes et Viollière (ZAE closes) au budget général.

Le déficit 2025, dégagé par la section de fonctionnement est d'un montant de 216 055.17 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de 2 665 125.74 €, soit un excédent total de la section d'un montant de 2 449 070.57 €.

5.2.3 Investissement

Les recettes d'investissement sont de 3 6 14 823.02 € et les dépenses d'investissement sont de 5 501 602.76 €

Les écritures d'investissement du budget ZAE sont des écritures d'ordres concernant les écritures de stock de terrains aménagés.

Les écritures réelles sont les écritures du remboursement de l'emprunt contracté en 2023 (632 000 €).

En 2025, les déficits des ZAE les Plantes et la Viollière (ZAE closes) ont été pris en charge par le budget général.

L'excédent 2025, dégagé par la section d'investissement est d'un montant de 25 219.20 € auquel s'ajoute le déficit antérieur reporté de 1 911 998.94 €, soit un déficit total de la section d'un montant de 1 886 779.74 €.

5.4 Budget assainissement non collectif

Ce budget retrace les écritures relatives aux contrôles des installations d'assainissements non collectifs du territoire.

Ce budget est autonome financièrement et ne peut pas faire l'objet d'un financement par le budget général, en effet les redevances facturées aux usagers doivent couvrir l'ensemble des dépenses afférentes à ce service.

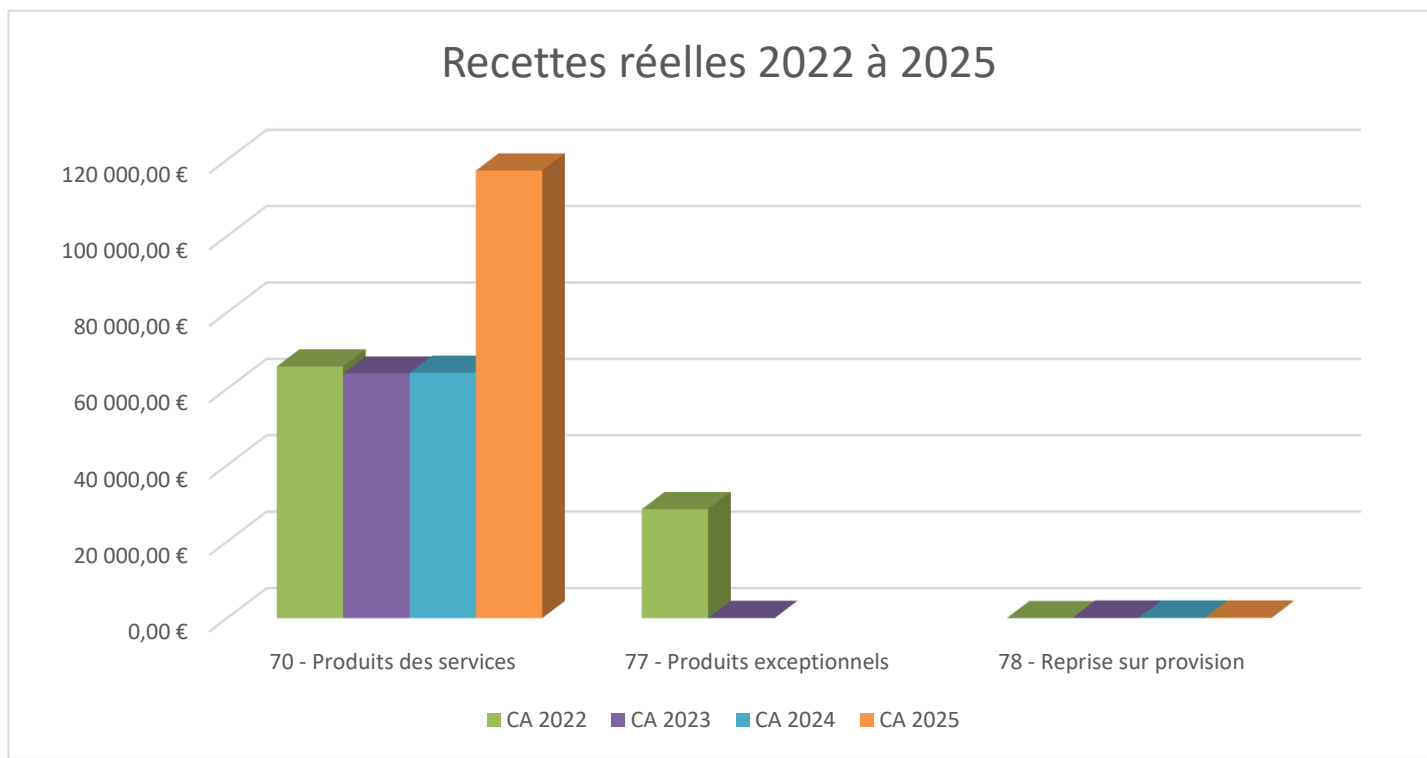
5.4.1 Recettes de fonctionnement

La répartition du montant des recettes de fonctionnement pour 2025 est la suivante :

Chapitre	Détail	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation CA 2025 - CA 2024
70 - Produits des services	Redevances facturées aux usagers	65 870,00 €	64 000,00 €	64 220,00 €	117 200,00 €	52 980,00 €
77 - Produits exceptionnels	Régularisation de titres sur exercices antérieurs	28 520,65 €	74,80 €			- €
78 - Reprise sur provision	Reprise sur provision créance douteuse	- €	151,62 €	162,96 €	7,65 €	-155,31 €
Total recettes réelles		94 390,65 €	64 226,42 €	64 382,96 €	117 207,65 €	52 824,69 €
Total recettes d'ordres		- €	- €	- €	- €	- €

Chapitre	Détail	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation CA 2025 - CA 2024
002 - Résultat reporté						- €
Total général		94 390,65 €	64 226,42 €	64 382,96 €	117 207,65 €	52 824,69 €

Les recettes exceptionnelles de 2022 correspondent aux régularisations des écritures suite au COVID 19.
 La hausse en 2025 du chapitre « produits des services » correspond au rattrapage des contrôles qui n'ont pas été effectués en 2024.



5.4.2 Dépenses de fonctionnement

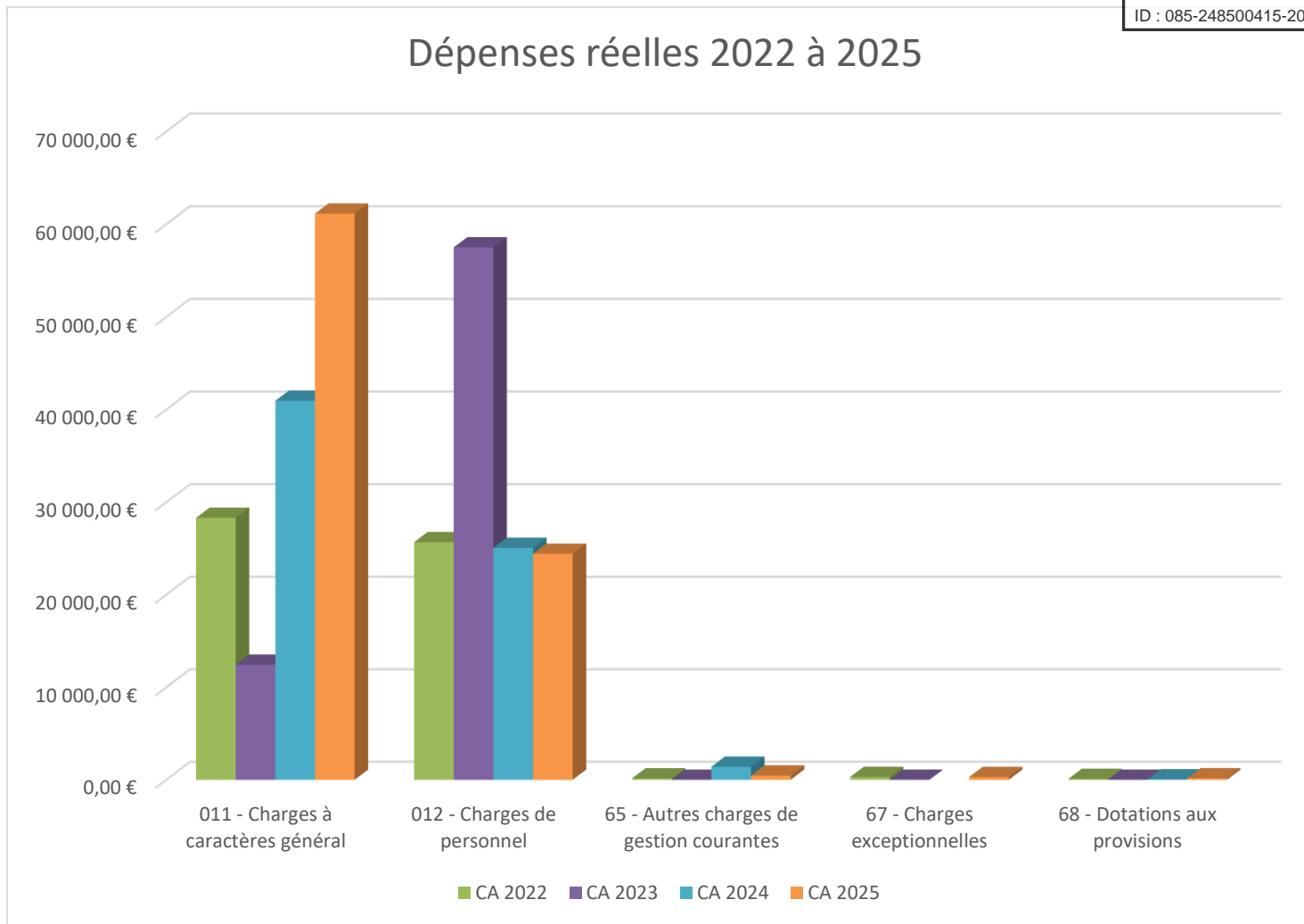
La répartition du montant des dépenses de fonctionnement pour 2025 est la suivante :

Chapitre	Détail	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation CA 2025 - CA 2024
011 - Charges à caractères général	Fluides, fournitures, maintenance logiciel, réalisation des contrôles par un prestataire	28 307,80 €	12 430,80 €	40 946,02 €	61 138,02 €	20 192,00 €
012 - Charges de personnel	Quote part affecté au budget	25 675,06 €	57 493,23 €	25 060,72 €	24 414,54 €	- 646,18 €
65 - Autres charges de gestion courantes	Admission en non-valeur	150,00 €	- €	1 407,54 €	457,74 €	- 949,80 €
67 - Charges exceptionnelles	Régularisation de mandats sur exercices antérieurs	300,00 €	- €		300,00 €	300,00 €
68 - Dotations aux provisions	Dotation sur provision créance douteuse	90,30 €	- €	48,13 €	157,86 €	109,73 €
Total dépenses réelles		54 523,16 €	69 924,03 €	67 462,41 €	86 468,16 €	19 005,75 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	Amortissement des immobilisations	2 863,93 €	2 191,53 €	713,38 €	237,93 €	- 475,45 €
Total dépenses d'ordres		2 863,93 €	2 191,53 €	713,38 €	237,93 €	- 475,45 €
002 - Résultat reporté		82 426,04 €	45 422,48 €	53 311,62 €	57 104,45 €	3 792,83 €
Total général		139 813,13 €	117 538,04 €	121 487,41 €	143 810,54 €	22 323,13 €

En 2022, la baisse des charges de personnel correspond à une vacance de poste pendant 6 mois et le remboursement d'un congé maternité. Une partie des contrôles été effectuées par un prestataire extérieur.

En 2024, la hausse des charges à caractères générales et la baisse des charges de personnel correspondent à la reprise des contrôles par un prestataire extérieur.

En 2025, la hausse des charges à caractères générales correspond au rattrapage des contrôles qui n'avaient pas été effectués en 2024.



L'excédent 2025, dégagé par la section de fonctionnement est d'un montant de 30 501.56 € auquel s'ajoute le déficit antérieur reporté de 57 104.45 €, soit un déficit total de la section d'un montant de 26 602.89 €.

5.4.3 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont de 5 403.66 € qui correspondent aux amortissements, FCTVA et excédent d'investissement reporté.

5.4.4 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 1 180.80 € qui correspondent à l'acquisition d'un ordinateur et d'un téléphone portable.

Le déficit 2025, dégagé par la section d'investissement est d'un montant de 903.70 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de 5 126.56 €, soit un excédent total de la section d'un montant de 4 222.86 €.

6. Les ratios

6.1 Ratio financier

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	8 970 050,69	9 924 040,80	10 855 894,64	11 085 063,71	10 838 819,29
Dépenses de fonctionnement	8 314 137,31	8 609 566,72	8 312 398,80	8 957 563,92	9 276 037,19
Epargne brute	655 913,38	1 314 474,08	2 543 495,84	2 127 499,79	1 562 782,10
Taux épargne brute	7,31%	13,25%	23,43%	19,19%	14,42%

Epargne brute	655 913,38 €	1 314 474,08 €	2 543 495,84 €	2 127 499,79 €	1 562 782,10 €
Remboursement du capital de l'emprunt	348 253,38 €	336 498,21 €	286 945,45 €	232 487,69 €	196 970,17 €
Epargne nette	307 660,00 €	977 975,87 €	2 256 550,39 €	1 895 012,10 €	1 365 811,93 €

	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute (hors ZAE)	1 181 026,89	1 398 859,71	1 879 057,32	1 998 860,33	1 834 581,33
Remboursement du capital de l'emprunt	348 253,38	336 498,21	286 945,45	232 487,69	196 970,17
Epargne nette (hors ZAE)	832 773,51	1 062 361,50	1 592 111,87	1 766 372,64	1 637 611,16
Taux épargne nette	9,28%	10,70%	14,67%	15,93%	15,11%

Fonds de roulement de l'exercice	- 511 759,14 €	1 176 845,56 €	3 683 331,36 €	4 587 184,86 €	5 608 355,57 €
Variation par rapport à N-1	- 4 234 310,27 €	1 688 604,70 €	2 506 485,80 €	903 853,50 €	1 021 170,71 €
Fonds de roulement en nombre de mois	-0,49	1,29	4,32	5,38	6,07

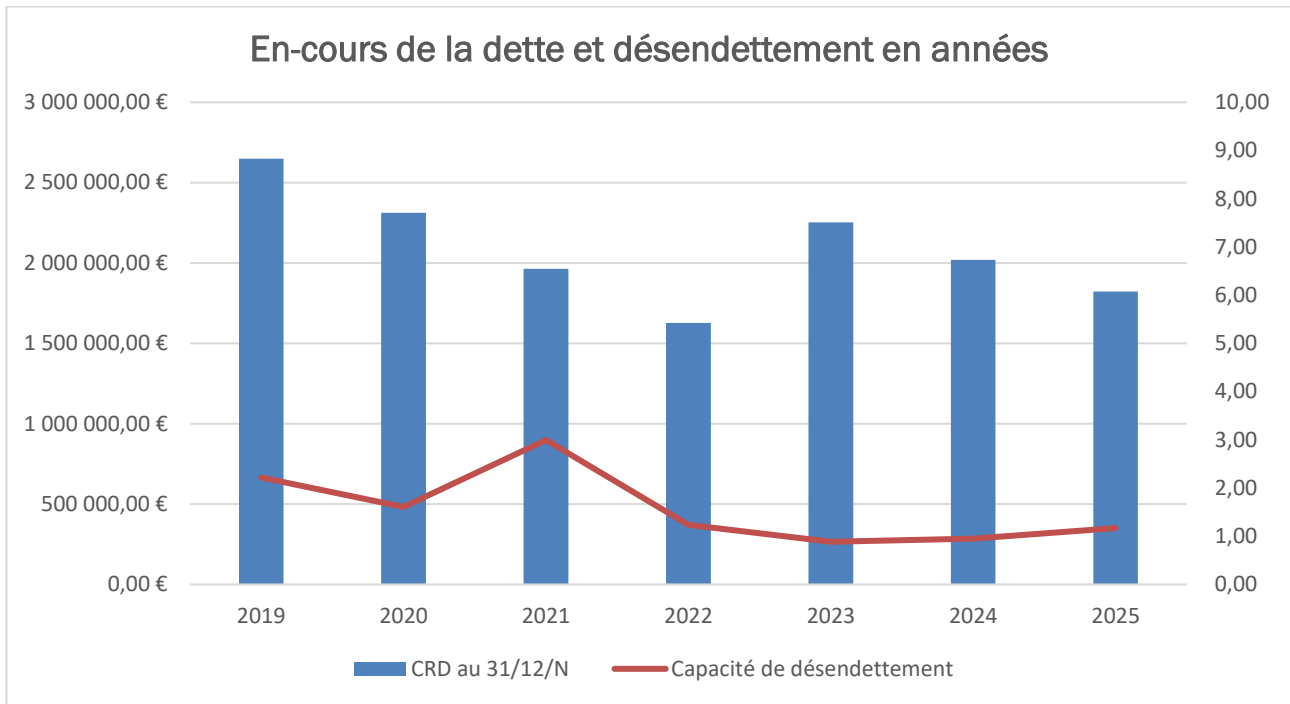
Epargne brute	655 913,38 €	1 314 474,08 €	2 543 495,84 €	2 127 499,79 €	1 562 782,10 €
CRD au 31/12/N	1 964 819,65 €	1 628 321,44 €	2 251 775,99 €	2 019 288,30 €	1 822 318,13 €
Capacité de désendettement en années	3,00	1,24	0,89	0,95	1,17

Epargne brute : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (le seuil de prudence est de 10%).

Epargne nette : Epargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette (le seuil de prudence est de 7%).

Capacité de désendettement : Nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Le seuil d'alerte est aux alentours de 10 ans

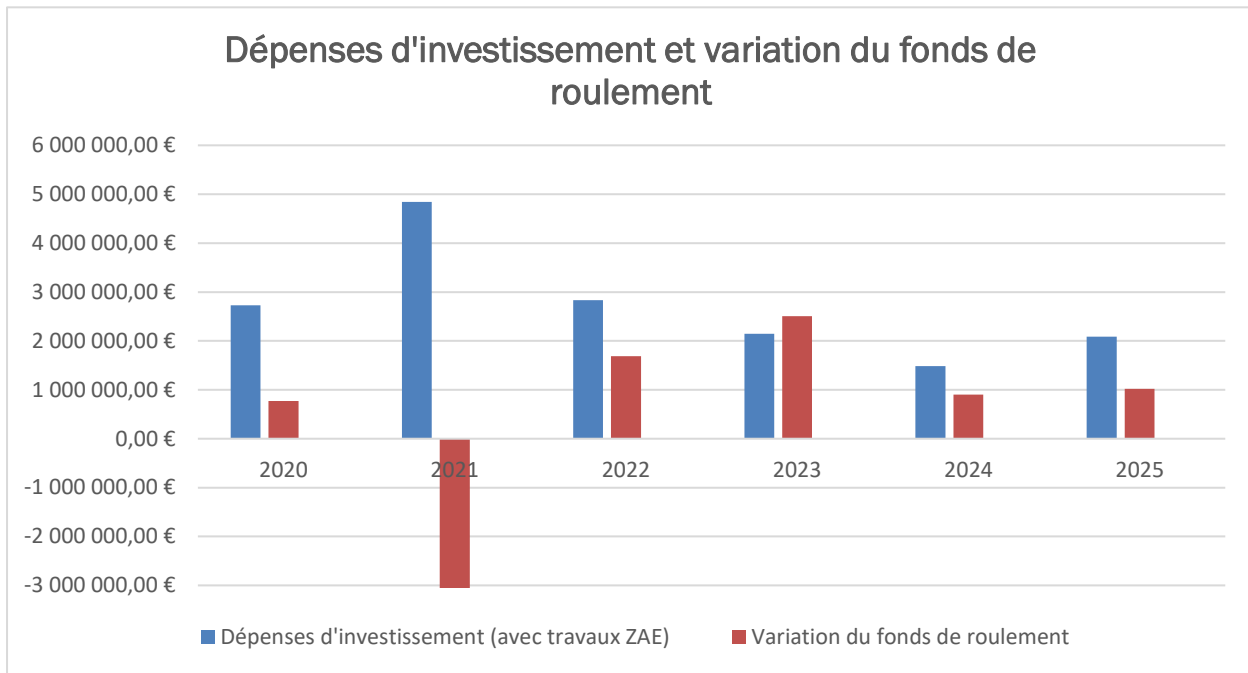
6.2 Niveau d'endettement de la collectivité



Des nouveaux emprunts ont été réalisés en 2019 (emprunts réalisés car les taux étaient très favorables) d'un montant de 2 000 000 € et 2023 (zone de La Levraudière et locations de bâtiments) 910 400 €.

Malgré les investissements réalisés par la Communauté de communes depuis le début du mandat, le niveau de désendettement reste faible.

6.3 Fonds de roulement



Les travaux de zone réalisés en 2021 ont été autofinancés ce qui explique la baisse de fonds de roulement. Le fonds de roulement fin 2025 est de 6,06 mois. Il est préconisé de conserver un fonds de roulement minimum de 3 mois.